

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2025

Le Conseil Municipal de Guigneville - Sébouville, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Guigneville, le lundi 10 mars 2025 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie AMIARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents : Jérémie AMIARD, Bernard BOIZARD, Samuel CORBEAU, Diane DALEINE, Olivier DUGUET, Yohann LAUDIER, Stéphanie PERCHERON, Julien RENVAZÉ, Antoine PICAULT.

Absente excusée : Florence VERSLIPE (pouvoir à Samuel CORBEAU)

Absente : Annick BARDON.

Date de convocation : 18/02/2025

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Monsieur Julien RENVAZE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 14 décembre 2024, transmis à l'ensemble des conseillers, est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion budget de la commune

Le conseil municipal prend connaissance du compte de gestion présenté par Madame TREMINTIN, Trésorière de Pithiviers, et constate qu'il est en conformité avec la comptabilité.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion de l'exercice 2024 de la commune est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2024 de la commune

Le Maire présente au conseil le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	76 502.83	308 914.70	385 417.53
Dépenses	89 315.95	327 540.84	416 856.79
Résultat 2024	- 12 813.12	- 18 626.14	- 31 439.26
Report antérieur	+ 25 762.22	+ 124 249.06	+ 150 011.28
Intégration des budgets annexes	+ 65 480.68	+ 16 037.03	+ 81 517.71
Résultat de clôture 2024	78 429.78	121 659.95	200 089.73

Restes à réaliser 2024	Dépenses	Recettes	Total des RAR
	15 100	0	-15 100

Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de reporter en recettes au R002 l'excédent de fonctionnement de 121 659.95 €

Décide de reporter en recettes au R001 l'excédent d'investissement de 78 429.78 €

Demande de subventions 2025 au conseil départemental du Loiret

Le conseil municipal, dans le cadre des différents investissements projetés en 2025, sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de la deuxième campagne de demande d'aide pour la réfection de la salle de Torville.

Création de poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 13/35^{ème} au 01/09/2025,*
- *la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 13/35^{ème} au 01/09/2025,*
- *D'inscrire au budget les crédits correspondants*

Subvention à l'Association Départementale des Anciens Maires et Adjointes du Loiret (ADAMA 45)

Le Conseil prend connaissance d'une demande de subvention formulée par l'Association Départementale des Anciens Maires et Adjointes du Loiret (ADAMA 45).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'attribution d'une subvention de 50 euros à l'ADAMA 45 pour l'année 2025.

Demande de subvention Association ASAD

Le conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

Association Guigne Anîme

Suite au rendez-vous en mairie avec mesdames POT et MONGAS, Le conseil est en attente des projets 2025 pour attribuer la subvention.

Affaires diverses

Le maire informe le conseil qu'il a de nouveau relancé la poste au sujet de la boîte jaune à OIMPUITS.

Concernant le projet de jardin partagé à TORVILLE, une subvention de 8 471 € est attribuée par la société NADARA.

Le procureur a donné son accord pour que les mariages et baptêmes civils soient célébrés dans la salle de GUIGNEVILLE.

Le maire donne lecture des courriers de remerciements reçus pour les colis de fin d'année.

Annick BARDON a demandé que le sujet des chemins ruraux soit évoqué ; celle-ci étant absente, cette question sera abordée lors du prochain conseil.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Délibéré les jour, mois et an que dessus,*

Le Maire,

Jérémie AMIARD